





La prise en compte





dans le Plum



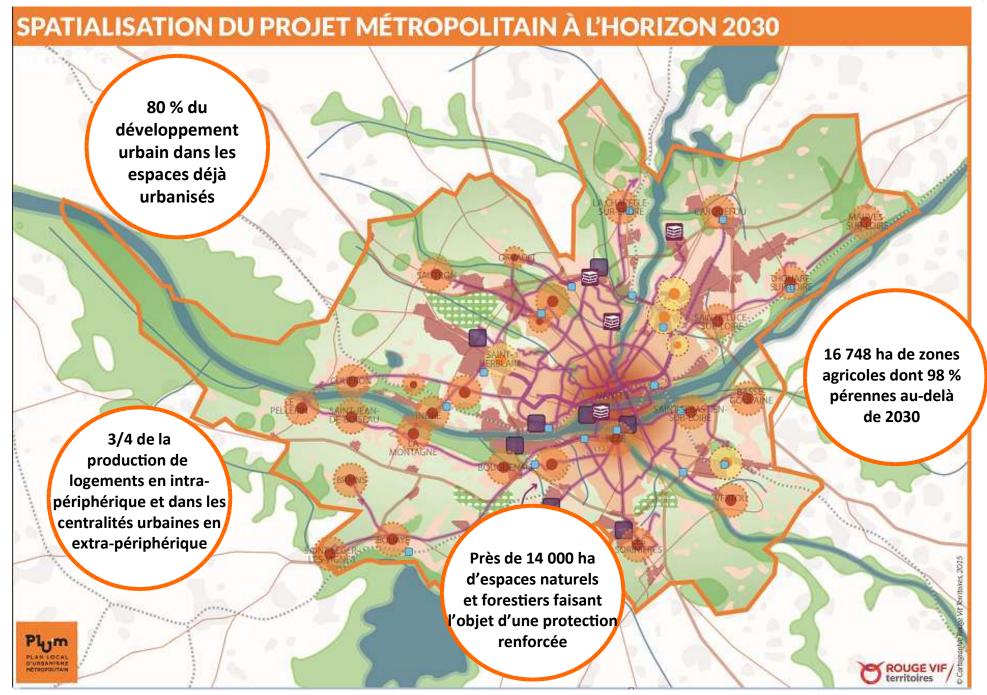
Journée technique Zones humides et aménagement Mardi 8 décembre 2020

Hélène Garnier Directrice de la Mission Planification urbaine

SOMMAIRE

Préambule

- 1/ Le territoire de Nantes Métropole et ses enjeux en matière de zones humides
- 2/ La démarche d'évitement dès la phase stratégique du projet spatial métropolitain
- 3/ La prise en compte des zones humides dans les pièces réglementaires



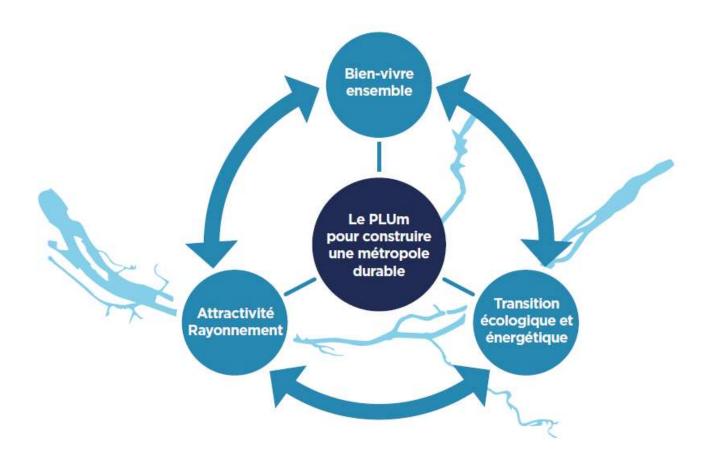
Une Métropole qui doit conjuguer développement et

transitions

Les défis du PLUm:

- Organiser la compacité, la mixité et la sobriété de la ville
- Développer les conditions favorables à la biodiversité
- Favoriser le cycle naturel de l'eau
- Atténuer les impacts du changement climatique

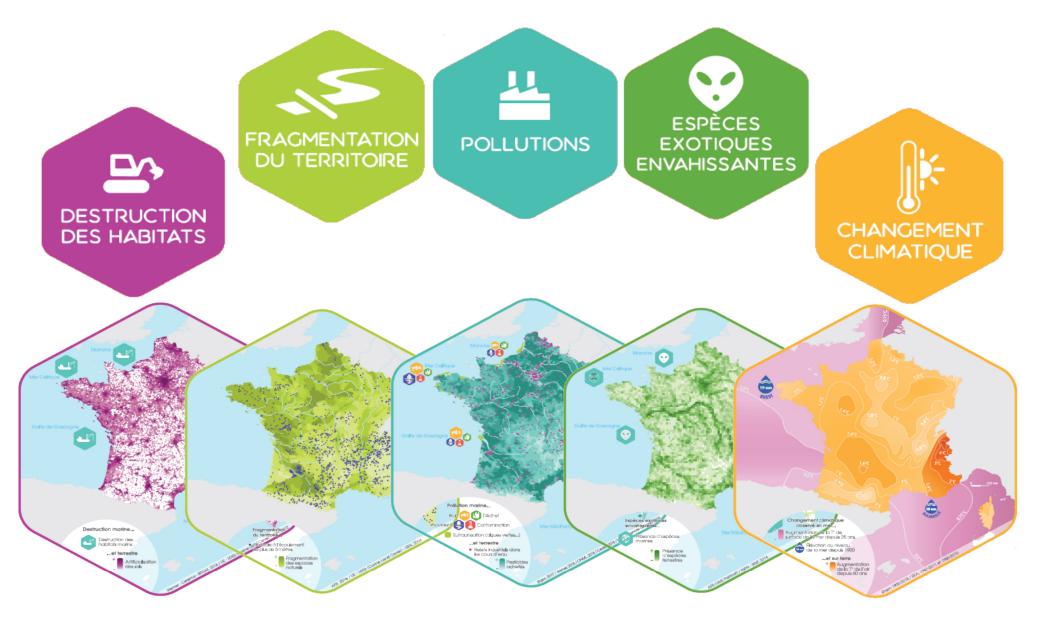
Dans un contexte de fort développement démographique et économique



Un territoire de confluence entre Loire, Erdre et Sèvre

- 9162 ha de zones humides (17 % du territoire)
- 75 % entretenues par l'élevage extensif
- 70 % de la flore patrimoniale liée aux ZH et aux cours d'eau

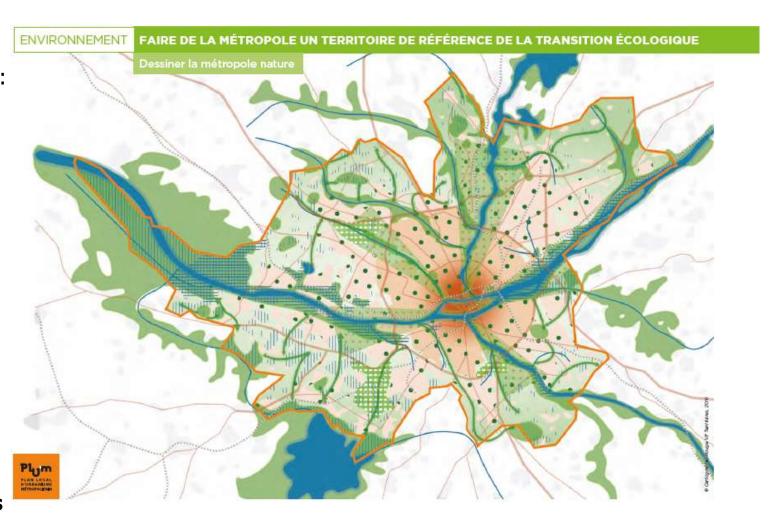
Des enjeux majeurs pour les zones humides



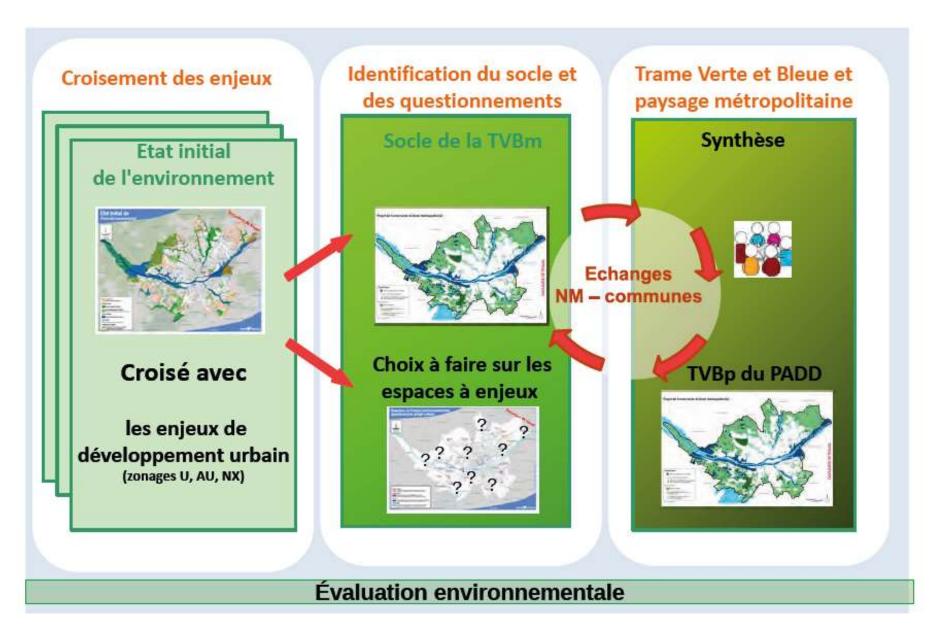
Orientation n° 1 du PADD : Dessiner la métropole nature

Éléments composant la trame verte et bleue métropolitaine :

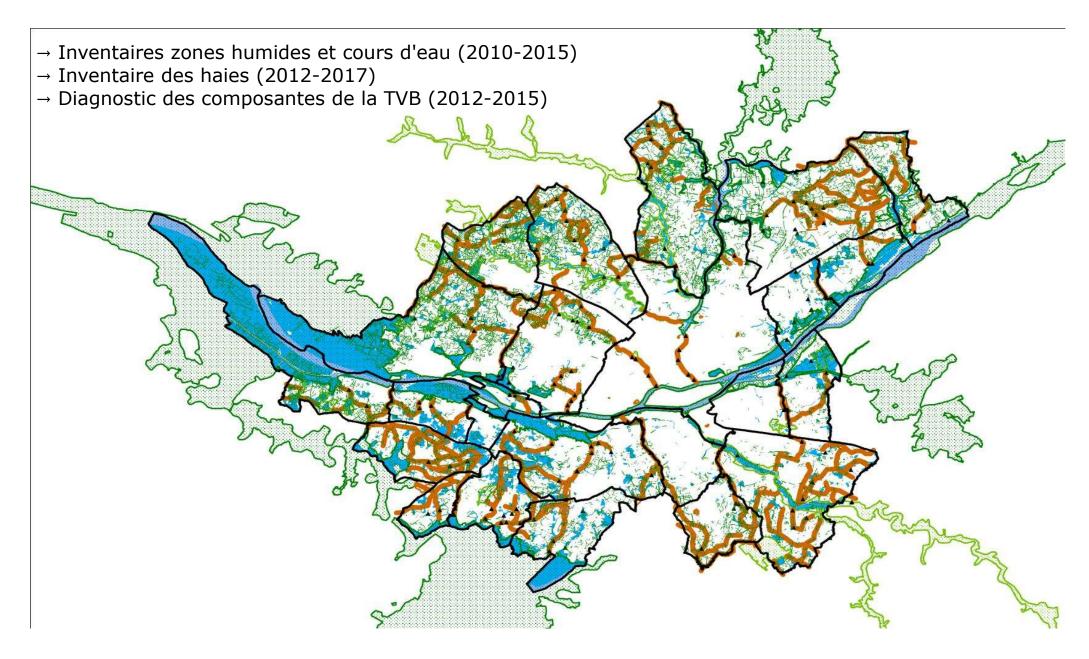
- Les unités paysagères
- Les espaces naturels
- Les espaces agricoles
- Les espaces de nature en ville et du patrimoine végétal
- Les cours d'eau, les zones humides et les champs d'expansion des crues



Une démarche d'évitement dès la phase PADD



Un état des lieux sur la base d'inventaires



Un inventaire des zones humides méthode SAGE

Objectifs

- Inventaire et cartographie des zones humides et des cours d'eau avec une méthode homogène sur le territoire des 3 SAGEs
- Intégration des zones humides et cours d'eau au PLUm

Limites de l'inventaire

- inventaires de vigilance qui ne se substituent pas à ceux demandés dans les études réglementaires

Les fonctions majeures d'une zone humide :

- Fonctions hydrologiques : les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent.
- <u>- Fonctions physiques et biogéochimiques</u>: elles sont aussi des « filtres naturels », les "reins" des bassins versants qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement.
- <u>- Fonctions écologiques</u> : Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides.









Un inventaire des zones humides méthode SAGE

Définition d'une zone humide

« Les critères à retenir pour la définition des zones humides [...] sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. [...] En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide....» (décret 30/01/07)

Le critère « végétation » : végétation dominante composée de plantes hygrophiles au moins pendant une partie de l'année





ou

Le critère « sols » : présence de sols hydromorphes jusqu'à une profondeur de 50 cm





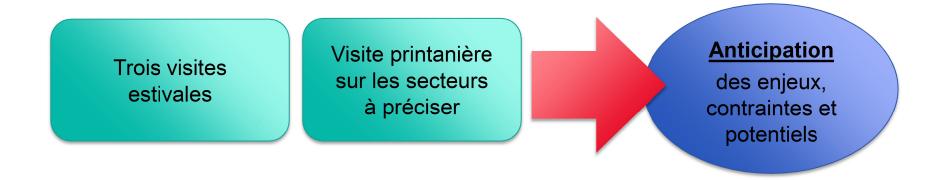
Un inventaire des zones humides plus approfondi sur les secteurs d'enjeux urbains

Diagnostic faune/flore/habitats

- ✓ Caractérisation des habitats selon Corine Biotope (lien direct avec habitats humides)
 - Liste floristique par habitat caractéristique de chaque site
 - Localisation des arbres morts, à cavité et surtout à Grand capricorne potentiel
 - Espèces faunistiques patrimoniales notées (mais avec un protocole adapté car inventaires réalisés à des périodes différentes des protocoles standard)

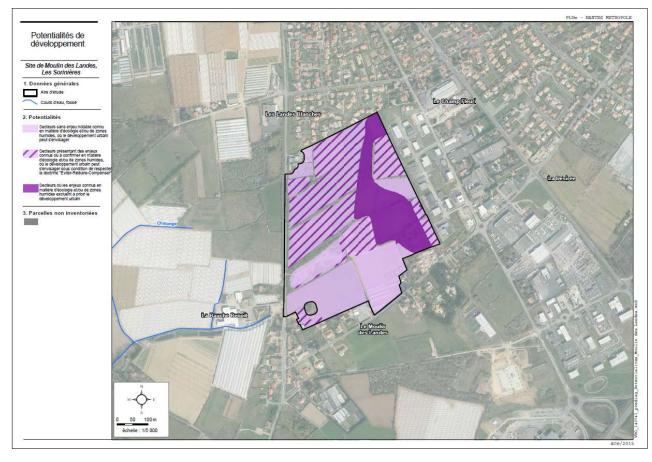
Diagnostics zones humides

- ✓ Habitats humides selon Corine Biotope
 - Habitats ayant plus de 50% de recouvrement d'espèces végétale de zones humides
- ✓ Diagnostic pédologique orienté suite aux passages des naturalistes



Un inventaire des zones humides plus approfondi sur les secteurs d'enjeux urbains

→ Définitions des enjeux (« faible » à « très fort ») et des potentialités de développement pour chaque site.

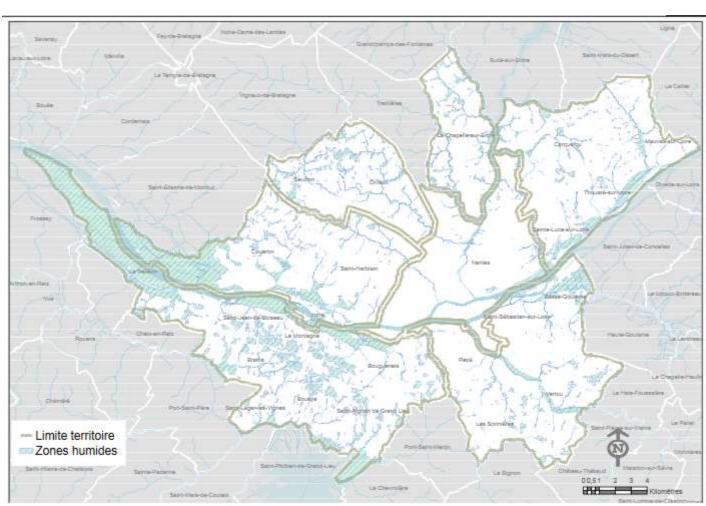


Exemple:
Potentialités de développement –
Site du Moulin des Landes –
Les Sorinières –

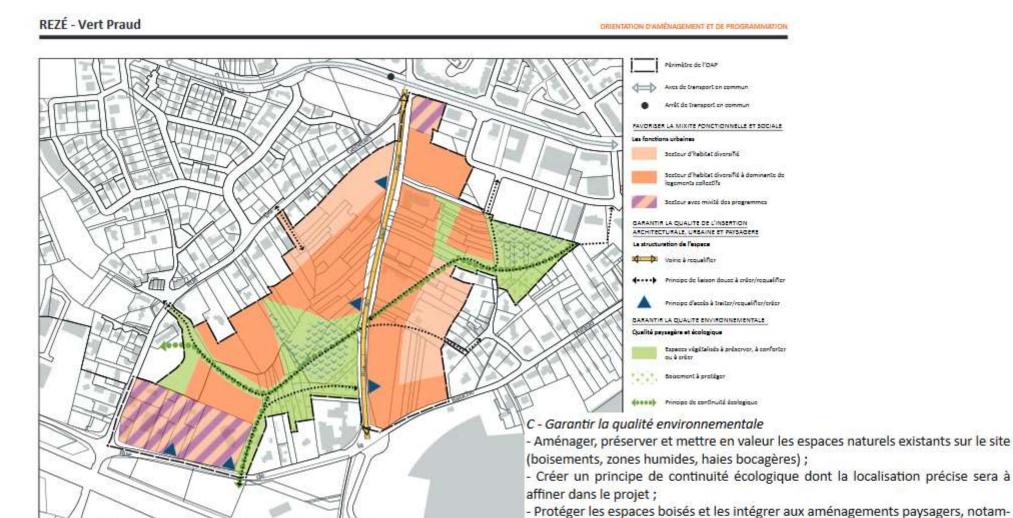
Webinaire 08/12/2020

Des zones humides très majoritairement situées dans des zones peu constructibles

Zone N | 72.82 % Zone A | 25.72 % Zone U | 0,88 % Zone 1AU | 0,01 % Zone 2AU | 0,57%



La prise en compte des zones humides dans les OAP sectorielles



ment au sud de la rue du Vert Praud;

verte est-ouest.

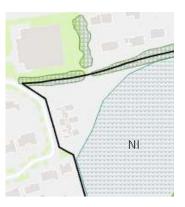
- Maintenir et mettre en valeur les zones humides en les intégrant dans la coulée

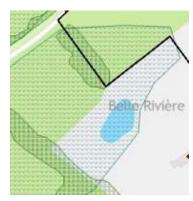
La prise en compte des zones humides dans le règlement graphique

- Une identification dans le règlement graphique à partir de la donnée la plus précise connue :
 - Inventaire validé par les commissions locales de l'eau des SAGE ou
 - inventaire complémentaire sur les sites d'enjeux urbains ou
 - arrêté Loi sur l'eau des études d'impact et des projets autorisés avant le 31/12/2018 permettant leur prise en compte dans le dossier du PLUm ou
 - études préalables à des projets d'aménagement portés par les collectivités (Nantes Métropole ou commune)









La prise en compte des zones humides dans le règlement écrit

Un principe général de protection stricte dans toutes les zones

Reprise de la définition du Code de l'Environnement dans le lexique du règlement écrit :

« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La règle écrite au titre des Espaces Paysagers à Protéger Zone Humide :

« les constructions, ouvrages et travaux sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'intégrité de cette zone humide* ou de ce fossé*, tant en termes de préservation des milieux que de fonctionnement hydraulique »

La prise en compte des zones humides dans le règlement écrit

Le respect de l'intégrité d'une zone humide implique que soit interdit tout projet entraînant :

- une modification du sol ayant pour impact un changement des espèces caractéristiques de zone humide, et/ou
- une occupation du sol perturbant l'alimentation en eaux, en qualité et en quantité.

EXEMPLES DE LA PRISE EN COMPTE DE ZONES HUMIDES DANS UN PROJET URBAIN



Exemple : prise en compte de zones humides dans la ZAC Moulin Cassé Croix Rouge Commune de Bouguenais



Exemple : prise en compte de zones humides dans la ZAC de La Brosse Commune de Rezé.



Exemple: prise en compte de zones humides – ZAC Vallon des Garettes – Orvault (mare).

La prise en compte de l'actualisation d'une donnée zone humide

Méthode de validation de la nouvelle donnée :

La délimitation des « EPP zones humides » se fonde sur une base de connaissance qui peut être précisée par une étude environnementale réglementaire.

Si à l'occasion d'un dépôt de PC, le pétitionnaire a réalisé une étude environnementale plus précise,

Et si l'argumentaire :

- porte sur l'inventaire zones humides validé par les SAGE,
- est accompagné d'une expertise argumentée fournie par un bureau d'études spécialisé,
- et, est validée par les services compétents de Nantes Métropole

→ le PC peut être délivré nonobstant un EPP Zone humide figurant au plan graphique

→ La trame EPP Zone humide sera mise à jour au vu de cette étude dans une procédure de modification du PLUm postérieure à la délivrance du PC (actualisation de la donnée et non atteinte portée à la zone humide).

Pour mémoire, composition du PLUm :

